



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SURVILLIERS

Coordinateur du projet : Raphaël PRATS



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE : QU'EST-CE QUE LE PEDT ?	3
• Une définition, un but.....	3
• Un choix aux nombreux avantages.....	3
• Un projet au cœur de la convention territoriale globale.....	3
FOCUS SUR LE TERRITOIRE ET LE PUBLIC CONCERNÉ	5
• Le territoire.....	5
• Le public concerné.....	5

Mairie de Survilliers
3, rue de la Liberté
95470 Survilliers

Contacts
contact@mairiesurvilliers.fr
01 34 68 26 00

ÉTAT DES LIEUX	5
▶ Organisation des rythmes scolaires	5
▶ Équipements et acteurs du territoire	6
• <i>Les école(s), collèges, lycées</i>	6
• <i>Les multi-accueils et les accueils péri et extrascolaires</i>	6
• <i>Les équipements sportifs et culturels</i>	7
• <i>Le tissu associatif</i>	7
▶ Les dispositifs existants	8
▶ Les instances de démocratie locale	9
▶ Les actions socio-éducatives	9
FINALITÉ DU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE	9
<i>Finalité : construire un citoyen épanoui, informé et autonome</i>	9
▶ Objectifs généraux	9
• <i>Renforcer la cohérence et la continuité éducative entre les acteurs investis dans le parcours du mineur, avec une attention particulière portée sur la place de la famille</i>	9
• <i>Participer au développement de l'inclusivité : accès à la culture, aux loisirs, aux vacances pour tous et prise en compte des différences et du handicap</i>	9
• <i>Sensibiliser à la citoyenneté, au vivre-ensemble, et à la lutte contre le harcèlement</i>	9
• <i>Sensibiliser au respect du vivant et à la prise de conscience environnementale</i>	9
• <i>Proposer une offre de loisirs variée, adaptée aux différents publics et à leur besoin de découvrir, s'initier, s'éveiller, prendre conscience, se cultiver, se dépenser, s'amuser</i>	9
▶ Objectifs opérationnels	10
PILOTAGE DU PROJET	13
• <i>Comité de pilotage</i>	13
• <i>Comité de suivi</i>	13
LES RESSOURCES ÉDUCATIVES	14
▶ Les moyens humains :	14
• <i>Les partenariats</i>	15
▶ Les moyens financiers	16
• <i>Budget enfance</i>	16
• <i>Budget jeunesse</i>	16
▶ Le plan de formation :	16
LE BILAN DU PEDT 2020-2023	17

UNE DÉFINITION, UN BUT

La circulaire n° 2014-184 du 19 décembre 2014 prévoit que « **le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs** ».

Ce PEDT est signé entre la collectivité qui en est à l'initiative, les représentants de l'État et les acteurs éducatifs locaux. Il est ensuite suivi par un comité de pilotage composé des signataires.

UN CHOIX AUX NOMBREUX AVANTAGES

Le PEDT,

- ▶ Constitue un Facteur d'attractivité pour les familles : le bien vivre à Survilliers, la Qualité De Vie
- ▶ Donne du sens à l'action éducative, l'organise, l'interroge, la révisé, l'évalue, et la replace dans un contexte mouvant, en lien avec l'actualité, pour lui donner toute son efficacité.
- ▶ Favorise la co-éducation et la continuité éducative pour la construction d'un cadre plus adapté au suivi, au bien-être et à la sécurité des mineurs.
- ▶ Engendre des financements de l'état
- ▶ Permet l'assouplissement réglementaire (taux d'encadrement desserrés, inclusion d'intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement)
- ▶ Favorise la dynamique de la vie associative, culturelle, sportive et citoyenne
- ▶ Développe l'emploi et la formation
- ▶ Permet de favoriser l'inclusion, la prise en compte des différences
- ▶ Participe à développer les loisirs pour tous
- ▶ Est un accélérateur de la transition numérique
- ▶ Est un acteur de la transition écologique
- ▶ Favorise la qualité de service

UN PROJET AU CŒUR DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le PEDT inscrit son action dans un cadre plus large que le sien et qui est celui de la **Convention Territoriale Globale**. Cette convention passée entre la CAF et les collectivités locales œuvre dans l'intérêt des territoires, au bénéfice de tous les habitants, pour renforcer l'efficacité et la coordination de l'action publique.

QU'EST-CE QUE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ?

FOCUS SUR LA CTG DE SURVILLIERS

LA CTG A POUR BUT

- ▶ D'optimiser l'adéquation politique public / besoins
- ▶ De lutter contre les inégalités sociales et de territoire
- ▶ De déployer la solidarité
- ▶ De favoriser l'égalité des chances

LA CTG QUI LIE LA VILLE ET LA CAF IDENTIFIE, POUR LE TERRITOIRE DE SURVILLIERS, LES ENJEUX CI-APRÈS

- ▶ La diversification des modes d'accueil sur le territoire et le développement de l'offre petite enfance
- ▶ La création d'une continuité, d'une cohérence et d'une coordination entre les structures et acteurs locaux
- ▶ La consolidation de l'offre en direction des enfants et des jeunes afin de favoriser leur autonomie et leur implication
- ▶ La réussite éducative de la petite-enfance à l'adolescence
- ▶ La prise en compte des publics aux besoins spécifiques au sein des structures
- ▶ Le soutien à la parentalité
- ▶ La définition des champs prioritaires en matière d'Insertion, d'Accès aux Droits et d'Animation de la Vie Sociale

LA CTG QUI LIE LA VILLE ET LA CAF DÉCLINE CES ENJEUX EN OBJECTIFS THÉMATIQUES

▶ **Enfance**

- ▶ Coordonner l'action éducative du territoire
- ▶ Mettre en place un Conseil Municipal Enfants
- ▶ Accompagner les enfants Survillois vers la culture
- ▶ Mener des actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- ▶ Soutenir l'inclusion des enfants aux besoins spécifiques
- ▶ Renforcer l'offre globale des services aux familles au sein des accueils de loisirs
- ▶ Réorganiser les temps périscolaires et extrascolaires dans une perspective d'autonomisation et de responsabilisation de l'enfant
- ▶ Mettre en œuvre des actions passerelles pour accompagner le passage de la primaire au collège
- ▶ Améliorer l'offre de services à destination des enfants et des jeunes

▶ **Jeunesse**

- ▶ Encourager et favoriser l'engagement des jeunes
- ▶ Comprendre les besoins des jeunes pour susciter leur adhésion et encourager la participation

▶ **Parentalité**

- ▶ Soutenir la fonction parentale par la mise en place d'actions autour de la parentalité
- ▶ Favoriser l'implication des parents de jeunes

LE TERRITOIRE

Située dans le canton de Goussainville, la commune de Survilliers fait partie de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) qui regroupe 42 communes du Val d'Oise et de Seine et Marne. Avec ses 4 216 habitants (en 2021), elle représente environ 1,2% de la population totale de la communauté d'agglomération à laquelle elle appartient.

La commune de Survilliers a connu une augmentation de la population entre 2013 et 2017 de 3,3%, une hausse légèrement supérieure à celle du Département (2,8%) et celle de l'agglomération (2,8%).

Concernant la structure familiale de la population Survilloise, **on remarque une part plus importante de familles monoparentales sur la commune (17,0%) par rapport au reste du Département (14,9%). La part de couples avec enfants à charge et d'allocataires avec enfants à charge est elle aussi plus importante à Survilliers que pour le reste du Département (respectivement 52,0% et 71,1% à l'échelle de la commune contre 46,5% et 62,2% à l'échelle du Val d'Oise).**

Par ailleurs, parmi le public allocataire CAF, les femmes sont en moyenne plus actives sur la commune de Survilliers qu'au niveau des autres échelons territoriaux ; c'est ce que font ressortir les taux d'activité féminine : Qu'il s'agisse des femmes composant un foyer monoparental : 86,8 % (soit 9 points de plus qu'au niveau de l'agglomération et 7 points de plus qu'au niveau du Département) ; ou les mères en couple : 78,8% (10 points de plus qu'au niveau du Département et 18 points de plus qu'au niveau de l'agglomération).

Enfin, de manière générale la démographie de Survilliers est amenée à évoluer dans les années à venir avec la création prévue d'environ 350 logements à l'horizon 2026, soit environ 100 enfants supplémentaires dans les établissements scolaires du 1^{er} cycle (13% de la population scolarisé en école primaire, pour 2,3 personnes par logement en moyenne).

Le contexte fait ressortir un besoin important de mode de garde.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Moins de 3 ans	3 / 5 ans	6 / 11 ans	*11 / 18 ans
20 berceaux	220 enfants	300 enfants	Le collège public Stendhal de Fosses (750 élèves)
1 crèche associative à Survilliers	2 écoles maternelles à Survilliers	2 écoles élémentaires à Survilliers	Le collège-lycée privé catholique de Mortefontaine, dans l'Oise (1100 élèves)

*11/18 : les élèves accueillis sont issus de différentes villes limitrophes à Survilliers.

ÉTAT DES LIEUX

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Après concertation avec tous les acteurs éducatifs, depuis le 01/09/2017, la ville de Survilliers a fait le choix de revenir à une semaine de 4 jours d'enseignements, **le lundi, mardi, jeudi et vendredi** :

- 24 h d'enseignement / semaine
- 8 demi-journées de classe / semaine
- Pas plus de 6h d'enseignement / jour
- Pas plus de 3h30 / demi-journée
- Organisation à soumettre au DASEN avec avis des conseils d'école

MATERNELLE PÉRISCOLAIRE (taux d'encadrement réglementaire : 1 animateur pour 14 enfants)				
7h/8h30	8h30/11h30	11h30/13h30	13h30/16h30	16h30/19h
Accueil périscolaire du matin	Temps de classe	Pause méridienne	Temps de classe	Accueil périscolaire du soir

ÉLÉMENTAIRE PÉRISCOLAIRE (1 animateur pour 18 enfants)

ÉLÉMENTAIRE PÉRISCOLAIRE (1 animateur pour 18 enfants)				
7h / 8h30	8h30 / 11h30	11h30 / 13h30	13h30 / 16h30	16h30 / 19h
Accueil périscolaire Du matin	Temps de classe	Pause méridienne	Temps de classe	Activités périscolaires : Études (17h00 – 18h00) Accueil du soir (16h30 – 19h00)

MERCREDI PÉRISCOLAIRE ET VACANCES SCOLAIRES (temps extrascolaire)

7h / 19h

Accueil de loisirs

En maternel : 1 animateur pour 10 enfants le mercredi ;

1 animateur pour 8 enfants lors des vacances scolaires.

En élémentaire : 1 animateur pour 14 enfants le mercredi ;

1 animateur pour 12 enfants lors des vacances.

ÉQUIPEMENTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE

► Les école(s), collèges, lycées

- **2 écoles maternelles** : l'école maternelle Jardin Frémin et l'école maternelle le Colombier
- **2 écoles élémentaires** : l'école élémentaire Romain Rolland et l'école élémentaire le Colombier
- **2 collèges : un public situé à Fosses** et accueillant des enfants de plusieurs communes limitrophes dont Survilliers et **un collège / lycée** privé catholique à Mortefontaine et accueillant des jeunes de plusieurs communes limitrophes également.

► Les multi-accueils et les accueils péri et extrascolaires

- **Le Relais des assistantes maternelles (RAM)** : regroupe les assistantes maternelles agréées de la ville.
- **Le multi-accueil « les marçassins »** en gestion associative (21 berceaux).
- **La structure jeunesse le Lab** : en gestion directe. La structure est située à proximité du Stade de football et accueille des jeunes 11-25 ans. Une distinction entre les 11-14 ans et les 15-17 ans y est opérée. Gestion directe par la collectivité sous l'égide du pôle éducation, Le LAB dispose des moyens financiers, humains (3 animateurs) et matériels inhérents à son bon fonctionnement (vacances scolaires, temps scolaire : les mardis, les jeudis, les vendredis et les samedis).
- **Le point d'appui information jeunesse** qui fonctionne le samedi matin au LAB.
- **La Maison Des enfants** : un accueil de loisirs des mercredis (40 élémentaires / 25 maternels) et un accueil de loisirs vacances solaires (30 élémentaires / 20 maternels) en gestion directe. L'accueil de loisirs péri-extrascolaires de la Maison Des Enfants est indépendant des groupes scolaires et dispose de ses propres locaux.
- **2 accueils périscolaires** maternels (matin, midi, soir) et **2 accueils périscolaires élémentaires** (matin, midi, soir). En cette rentrée 2023-2024, regroupement des publics des écoles du colombier sur l'accueil matin (à colombier maternelle) et sur l'accueil soir (à colombier élémentaire).

Si la maison des enfants représente l'accueil central de déclaration périscolaire (zone rural), les accueils périscolaires déconcentrés se situent tous, sans exception, dans des locaux scolaires. Pour fonctionner, les accueils de loisirs disposent de locaux, de matériel informatique, téléphonique, d'une salle d'animation à la Maison Des Enfants et des espaces nécessaires, des équipes requises (animateurs, personnels de service restauration / entretien, de services techniques, d'un service communication – culturel – évènementiel, d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

L'ensemble de ces accueils péri-extrascolaires a fait l'objet d'une déclaration pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi que le prévoit la réglementation : habilitation actée par le SDJES.

Focus sur le nombre d'enfants faisant déjà l'objet d'une prise en charge collective :

	Multi accueil -3 ans	ACM – 6 ans	ACM + 6 ans	Accueil de jeunes
Journée	20 enfants			25 enfants
Matin avant la classe		20 enfants	30 enfants	
Pause méridienne		115 enfants	200 enfants	
Soir après la classe		35 enfants	55 enfants	
Mercredi		35 enfants	45 enfants	

► **Les équipements sportifs et culturels**

- **Le gymnase** : accueillant les enfants scolarisés en élémentaire sur les temps scolaires et périscolaires (temps méridien et mercredi loisir), mais également toutes les associations sportives. Ce bâtiment comprend entre autres trois grands espaces dédiés aux sports collectifs, à la danse et la gymnastique.
- **Stade de football et city-stade** : Ces équipements sont situés à proximité de l'Eglise de la ville.
- **La bibliothèque** : accueillant notamment les enfants lors des temps scolaires et lors des mercredis et vacances, en gestion intercommunale (CARPF).
- **Le théâtre « la Bergerie »** : accueillant notamment les enfants lors des mercredis et vacances, au sein des associations ou des accueils péri-extrascolaires de la ville.
- **Ecole de musique communale** : Il s'agit d'un service public culturel ouvert à tous à partir de 4 ans (en éveil musical), qui fonctionne de mi-septembre à juin, puis en instruction du solfège et d'un instrument pour les plus grands (tels que le violon, la flûte à bec, la flûte traversière, le piano, le saxophone, la guitare, la clarinette, le cor...). Elle propose également un atelier « chorale ». L'école est ouverte du lundi au samedi (hors vacances scolaires).
- **Piscine** : La piscine de Survilliers fait partie du réseau de piscines gérées par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Elle accueille notamment les enfants de l'accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires

► **Le tissu associatif**

NOM DE L'ASSOCIATION	QUOI ?	POUR QUI ?	DEPUIS QUAND ?
Association des Jeunes de Survilliers (AJS)	L'association accueille des jeunes en tentant de les rendre acteurs de leur ville. Elle leur permet d'exprimer leur point de vue, de confronter leurs idées ou leurs projets et de les mettre en place. L'AJS assure une aide logistique à la création de projet.	Pré-adolescents, adolescents, jeunes adultes.	/
Échiquéenne	Enseignement des échecs ou simples parties d'échecs pour le plaisir.	A partir de 5 ans	2010
I-Music	Axée sur les musiques actuelles (Pop, Rock, Métal, Soul, Variété, Blues...), I-MUSIC propose des cours d'instruments tout âge et tout niveau : Éveil musical (de 3 à 7 ans), initiation instrumentale, guitare électrique, guitare acoustique, chant, chant et guitare, batterie, violon, basse, piano et claviers.	A partir de 3 ans	/
L'échange théâtre	L'Échange est une association qui a pour objectif, la création de spectacles professionnels, autour de deux disciplines, le Théâtre et la Chanson. ^[1] Elle a aussi une mission de transmission à travers des	A partir de 6 ans	1990

	Ateliers-Théâtre, ou des Ateliers Chants. Des stages ou des partenariats de formation pour tous les publics sont aussi dispensés, en collaboration avec différentes structures, scolaires ou autres. Son orientation et sa philosophie s'articulent autour de la Mémoire, la Transmission et la Filiation. Des comédiens-chanteurs, musiciens et régisseurs professionnels encadrent ses activités.		
Multi-accueil les marcassins	Le Multi Accueil « Les Marcassins » est une structure associative qui accueille les enfants de 3 mois à 4 ans. Sa capacité d'accueil est de 20 enfants par jour. Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.	de 4 mois à 4 ans	2007
Association de parents d'élèves	L'association réunie différents parents d'élèves et autres bénévoles de la ville, au service des enfants Survillois, scolarisés dans les écoles de la ville.	/	/
Soutien scolaire Survillois (au sein de l'association de parents d'élèves)	Assure le soutien d'enfants en dehors du temps scolaire, de la primaire au secondaire, ils sont accompagnés dans les difficultés rencontrées par des bénévoles.	De 6 à 17 ans	2009
VTT	Entraînement de vélo tout terrain, en forêt.	De 7 à 16 ans	1994
Zumba T-VIBZ Dance	Apprentissage des pas de base de différents styles de danses internationaux (<i>latines, africaines, pop, RnB, rock, orientales etc.</i>).	De 6 à 15 ans	2016
Association sportive AVENIR Yoga	Les exercices de yoga sont adaptés à l'âge des participants. Ils ont pour but d'aider les jeunes à se sentir mieux dans leurs corps et à se détendre. Savoir enlever les tensions physiques et psychiques est un outil important pour les jeunes qui sont souvent stressés par la pression scolaire. Les postures, la respiration adaptée et la relaxation leur permettent de mieux réguler leurs émotions et de gagner en confiance.	De 11 à 17 ans	2013
Association sportive AVENIR Handball	Sections féminines et masculines de handball (loisirs + compétition)	A partir de 3 ans	1971
Association sportive AVENIR Judo	Les cours de judo sont dispensés par un professeur diplômé d'état. Le judo repose sur un code moral et une pratique assidue. La pédagogie choisie est adaptée selon les catégories d'âges.	A partir de 4 ans	2006
Association sportive AVENIR Tennis Club	La principale politique du club est que chaque adhérent soit considéré, écouté et respecté de façon égale, quel que soit son niveau de jeu, son vécu sportif et ses idées. Il est possible d'y jouer en loisir comme en compétition.	/	/
Association sportive AVENIR	D'autres sports sont représentés par cette association, comme le football par exemple. Davantage de renseignements peuvent être pris auprès du président, M. Fabrice LIEGAUX.	/	/

► Les dispositifs existants

- Bourse BAFA
- Le poulailler pédagogique
- Projet DEMOS
- Projet Contrat Territorial Education Artistique et Culturel
- Le Conseil Devoirs Droits de la Famille
- Le rappel à l'ordre (en partenariat avec le Procureur de la République du Parquet de Pontoise)
- Le Conseil Municipal Enfants, les études surveillées
- Les colos apprenantes
- La CTG et ses fiches actions
- Les appels à projets CAF (démarches innovantes : parentalité et espaces multisensoriels / handicap)
- Les appels à projets culturels
- Le partenariat avec l'espace GERMINAL de Fosses

► Les instances de démocratie locale

- Le conseil municipal enfants
- Les réunions de concertation avec les représentants des parents d'élèves
- La commission éducation
- La transversalité des actions interservices (restauration, entretien, CCAS, services techniques, service culturel, service communication, service évènementiel)

► Les actions socio-éducatives

- Ouverture culturelle via le partenariat avec l'espace GERMINAL, la CARPF (projet DEMOS et CLEA)
- Les colos apprenantes
- Les résidences artistes
- Une dynamique de projets structurants pour les publics accueillis : donner du sens à son action de service public, volonté de transmission de savoirs techniques, de savoirs-être

FINALITÉ DU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE

Finalité : construire un citoyen épanoui, informé et autonome : dans le parcours du mineur, les partenaires éducatifs ont pour mission première et continue de l'accompagner vers l'autonomie. Se fixer un cap aussi ambitieux implique la transmission de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être.

L'épanouissement n'est possible que dans un cadre sécurisé : le mineur doit sentir que sa sécurité -morale, physique et affective - est garantie par les adultes. L'épanouissement passe aussi par un travail qui répond aux besoins d'appartenance, d'estime et de s'accomplir chez le jeune. Les acteurs éducatifs ont donc pour mission d'organiser la vie des groupes de mineurs, et leur quotidien, dans un cadre rassurant, où l'expression de chacun est plébiscitée, dans lequel les jeunes sont incités à être force de proposition ; un cadre dans lequel les jeunes découvrent et s'initient ; un cadre dans lequel l'esprit critique est développé, à travers la confrontation des idées, le questionnement, la remise en question. Enfin, un cadre dans lequel les jeunes sont responsabilisés pour prendre confiance.

Le jeu, les temps de sociabilisation, les temps d'expression et d'échanges, l'initiation aux sports, aux travaux manuels, l'ouverture au monde et à la culture, l'apprentissage de savoirs techniques - dans des domaines éclectiques -, la transmission de savoir fondamentaux, sont autant de champs d'actions occupés par les adultes encadrant pour faire grandir l'enfant.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Renforcer la cohérence et la continuité éducative entre les acteurs investis dans le parcours du mineur, avec une attention particulière portée sur la place de la famille
- Participer au développement de l'inclusivité : accès à la culture, aux loisirs, aux vacances pour tous et prise en compte des différences et du handicap
- Sensibiliser à la citoyenneté, au vivre-ensemble, et à la lutte contre le harcèlement
- Sensibiliser au respect du vivant et à la prise de conscience environnementale
- Proposer une offre de loisirs variée, adaptée aux différents publics et à leur besoin de découvrir, s'initier, s'éveiller, prendre conscience, se cultiver, se dépenser, s'amuser

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

RENFORCER LA COHERENCE ET LA CONTINUTE EDUCATIVE ENTRE LES ACTEURS INVESTIS DANS LE PARCOURS DU MINEUR, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE PORTEE SUR LA PLACE DE LA FAMILLE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	RÉSULTATS ATTENDUS
<p>Petite enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une passerelle (- et + de 3 ans). • Ouverture d'un RAM en 2024 • Mise à disposition de ressources humaines et financement du multi-accueils des marcassins. • Mise en place de « cafés des parents » (thématique parentalité). 	<p>Les acteurs éducatifs souhaitent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants soient familiarisés en douceur à leur environnement. • Les enfants bénéficient d'accueils de qualité. • Les familles fassent évoluer leurs pratiques éducatives au bénéfice de leurs enfants et que les liens entre les acteurs éducatifs se renforcent.
<p>Enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux conseils d'écoles par des représentants de la mairie et des équipes d'animation. • Mise en place de passerelles : primaire et collège / maternelle et élémentaire. • Tenue de commissions éducation (en présence des représentants de parents d'élèves). • Organisation de portes-ouvertes dans les ACM. • Mise en place de moments de convivialité entre les familles /et les équipes d'animation. • Mise en place de rencontres individualisés entre les familles et la direction de l'éducation. • Inviter à déjeuner des représentants de parents d'élèves dans les cantines scolaires. • Sollicitation à la participation active des familles dans les commissions de restauration collective. • Mise en place de dispositif de communication - restitution de la journée de l'enfant - à destination des familles (affichage photos, drive support photos avec accès limité aux familles). • Participation sur demande des familles aux ESS (équipe de suivi de scolarisation) dans le cadre des PPS (projet personnalisé de scolarisation). • Réalisation d'une grainothèque avec échanges prévus avec les familles. 	<p>Les acteurs éducatifs souhaitent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les familles investissent les crèches, les accueils de loisirs et l'école, au bénéfice du parcours éducatifs et de l'épanouissement de leurs enfants, et pour le renforcement de la confiance construite avec l'ensemble des partenaires éducatifs.

	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de « cafés des parents » : temps d'échanges, de partage, pédagogique sur des thématiques en lien avec la parentalité. 	
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une passerelle le mercredi (CM2 – accueil jeunesse). Accueil des CM2 à l'espace jeunesse dans le cadre d'une passerelle. Fusion du pôle jeunesse au pôle enfance pour la création d'un service éducation. Participation au GPDS au collège (groupe de prévention du décrochage scolaire). Mise en place de « cafés des parents » (thématique parentalité) 	<p>Les acteurs éducatifs souhaitent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les mineurs profitent de la vue d'ensemble de la direction de l'éducation sur les secteurs enfance et jeunesse, en faveur de la connaissance, du suivi et de l'accompagnement des mineurs.

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE L'INCLUSIVITÉ : ACCÈS A LA CULTURE, AUX LOISIRS, AUX VACANCES POUR TOUS, ET PRISE EN COMPTE DES DIFFÉRENCES ET DU HANDICAP

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		RÉSULTATS ATTENDUS
Petite enfance		
Enfance	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de séjours « colos apprenantes » en été. Création d'un outil de suivi des PAI, handicap, jugement. Mise en place d'ateliers « fri for mobberi » basé sur le développement de l'empathie. Développement du projet DEMOS. Répondre aux appels à projet CARPF et CAF. Développement du projet spectateurs avec l'espace culturel Germinal. Participation sur demande des familles aux ESS (équipe de suivi de scolarisation) dans le cadre des PPS (projet personnalisé de scolarisation). Création d'espaces multisensoriels. 	<p>Les acteurs éducatifs souhaitent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les enfants puissent bénéficier des mêmes chances dans les premières années de vie, profite d'un même bagage culturel, soient éduqués à la différence dès le plus jeune âge, qu'ils apprennent les notions d'entraide et en comprennent l'importance.
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de séjour « colos apprenantes » en été. Organisation de sorties culturelles (musées, expositions, etc...) 	
Intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Distribution des cadeaux de Noël Le courrier de Noël Organisation de goûters Activités loisirs : loto, etc... 	<p>Les acteurs éducatifs souhaitent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les enfants se nourrissent de l'expérience de l'âge et que les seniors profitent de moment de lien social.

**SENSIBILISER A LA CITOYENNETÉ, AU VIVRE-ENSEMBLE
ET A LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT**

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		RÉSULTATS ATTENDUS
Petite enfance		
Enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Travail engagé sur les droits et devoirs des jeunes à travers la mise en place des règles de vie de leurs groupes. • Mise en action du CME. • Mise en place d'un projet « médiation entre les pairs / ALSH du colombier élémentaire ». • Organisation d'ateliers « philosophie avec les enfants ». • Formation des équipes à la méthode de lutte contre le harcèlement « fri for mobberi » 10 mai 2024. • Organisation d'atelier « fri for mobberi » à destination des enfants en maternelle. • Visite du Sénat par le conseil municipal des enfants. 	<p>Les acteurs éducatifs souhaitent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants bénéficient individuellement des bienfaits du développement de l'empathie dans les groupes, de l'intelligence relationnelle. Que ces notions servent à lutter contre le fléau du harcèlement et des actes de violence morales ou physiques.
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à une action « cartoonig for peace » - <i>Liberté d'expression et dessin de presse</i>. • Projet d'envergure qui mêle sortie et apport pédagogique : sur les traces de la révolution vers la démocratie et le droit de vote (colo apprenante « histoire » à proximité de Paris – base de loisirs). 	<p>Les acteurs éducatifs souhaitent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes identifient et comprennent leur environnement, celui dans lequel ils évoluent, le cadre républicain et ce qu'il recouvre de précieux entre autres : la démocratie, le droit de vote et la liberté d'expression.
Parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un Conseil pour les droits et devoirs des familles : dispositif de lutte contre la petite délinquance 	<p>Les acteurs éducatifs souhaitent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cet outil soit mis en place au profit de la société et des familles, dans la mise en place d'accompagnements individualisés au plus près de des besoins.

SENSIBILISER AU RESPECT DU VIVANT ET A LA PRISE DE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		RÉSULTATS ATTENDUS
Enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des actions environnementales (poulailler pédagogique, hôtel à insectes, semaine de la citoyenneté). • Mise en place d'un jardin pédagogique (accueil de loisirs). • Réalisation d'une grainothèque. • Mise en place d'événement la semaine de l'environnement en mai. • Actions de sensibilisation sur les mobilités douces, le tri, l'économie d'énergie, etc... 	<p>Les acteurs éducatifs souhaitent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes soient sensibilisés à l'environnement de manière ludique, afin de développer leur conscience sur les enjeux climatiques et ainsi en faire des citoyens éclairés et responsables.
Jeunesse		

PROPOSER UNE OFFRE DE LOIRIS VARIÉE, ADAPTÉE AUX DIFFÉRENTS PUBLICS ET À LEUR BESOIN DE DÉCOUVRIR, S'INITIER, S'ÉVEILLER, PRENDRE CONSCIENCE, SE CULTIVER, SE DÉPENSER, S'AMUSER

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		RÉSULTATS ATTENDUS
Petite enfance		
Enfance	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place quotidienne d'activités variées dans les ALSH, de nature sportive, culturelle, loisir créatif et artistique. Organisation de sorties, visites, à caractère pédagogique, culturel, de loisir. Organisation de séjour de vacances. Organisation de mini-séjour. Mise en place d'un midi festif par mois sur le temps de la pause méridienne (comprenant un retroplanning d'activités en lien avec la thématique la semaine qui précède l'événement). 	<p>Les acteurs éducatifs souhaitent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les mineurs s'initient à un maximum de pratiques culturelle, artistiques, sportives, etc... afin de se constituer un bagage culturel, de s'épanouir, de s'accomplir à travers la naissance d'une passion.
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une offre d'activités variée sur dans la programmation de l'accueil de jeune, de nature sportive, culturelle, loisir créatif et artistique. Organisation de sorties, visites, à caractère pédagogique, culturel, de loisir. Organisation de séjours de vacances 	

PILOTAGE DU PROJET

La coordination du présent PEDT est assurée par la commune de Survilliers. L'association de tous les acteurs éducatifs en amont de la rédaction du projet, permet de comprendre, de suivre et de répondre au plus près, aux différents besoins du public accueilli.

Un comité de pilotage (COPIL) est mis en place en amont de la mise en place du projet éducatif territorial. Des comités de suivi sont également proposés afin d'évaluer l'avancée et la réalisation des objectifs du projet. Il sert aussi à garantir la qualité et la cohérence des activités proposées.

COMITÉ DE PILOTAGE

Le COPIL se réunit tous les trois ans.

► Composition :

- Madame le Maire et/ou Madame l'adjointe au Maire, déléguée à l'Education ;
- Elu(s) délégué(s) à l'Enfance, la Jeunesse ;
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Directeur de l'Education, pour la ville ;
- Représentants de l'Education Nationale (Directeurs d'écoles et/ou enseignants) ;
- Représentants des associations en lien avec l'enfance, la jeunesse ;
- Représentants de parents d'élèves.

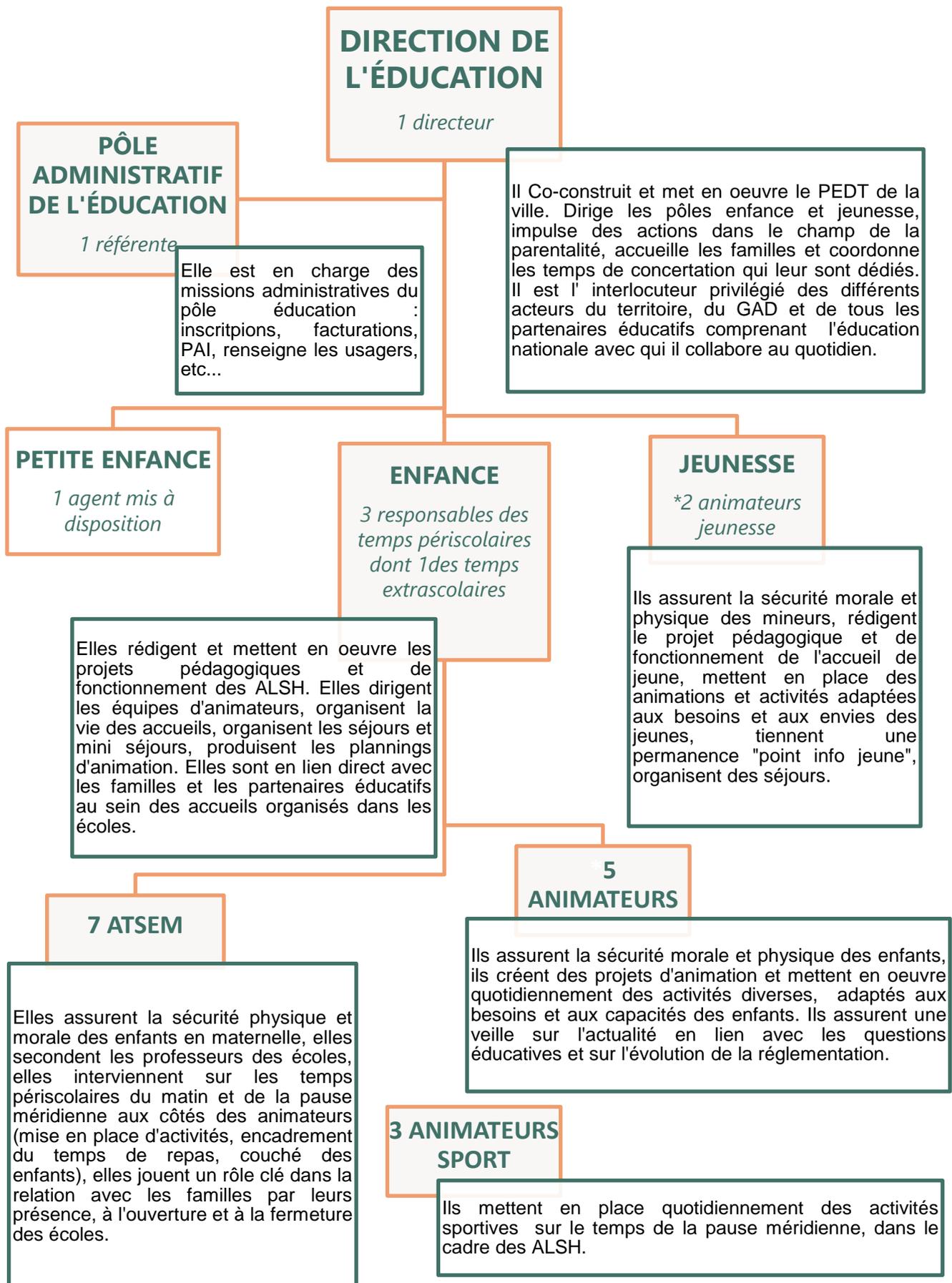
COMITÉ DE SUIVI

Il se réunit tous les ans, lors du troisième trimestre de l'année scolaire.

COMPOSITION

Identique au COPIL

LES MOYENS HUMAINS



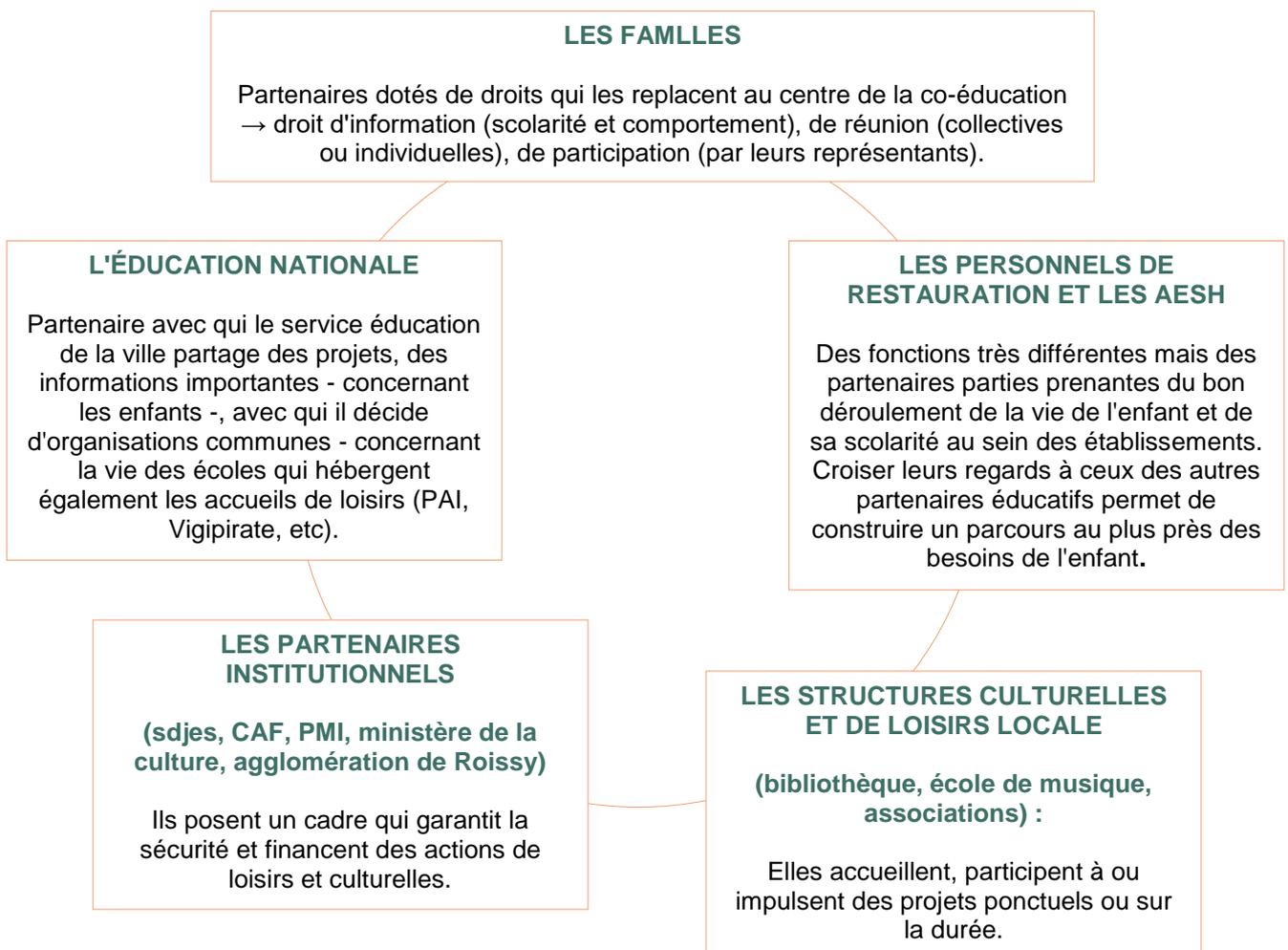
- ▶ ***2 animateurs jeunesse** : l'un des enjeux majeurs de ces agents est lié à la tranche d'âge des mineurs qu'ils encadrent. Il s'agit d'un enjeu en lien avec les **conduites à risque**. Le repérage de ces conduites et l'accompagnement des jeunes dans ce cadre sont parmi les missions prioritaires des animateurs jeunesse. Leur bon positionnement peut prémunir les jeunes de rentrer dans des spirales autodestructrices, de radicalisation, de délinquance, etc...

En appui de leurs missions, ces agents peuvent compter sur le CCAS de la ville, sur leur hiérarchie et les élus – prompts, entre autres choses, à activer le CDDF – et sur le collège de Fosses qui invite régulièrement les animateurs jeunesse au **GPDS** (lutte contre le décrochage scolaire)

- ▶ ***5 animateurs** : le choix à Survilliers s'est porté sur le fait de donner des responsabilités spécifiques à certains animateurs afin de les faire monter en compétence d'une part, et pour qu'ils puissent mettre leurs aptitudes ou compétences à destination du public. Ainsi, parmi les 5 animateurs, Survilliers compte :
 - **Une animatrice « référente pédagogique »** en charge de la réalisation ou du suivi de projets dotés d'une ambition pédagogique affichée. Exemple : projet DEMOS, projet médiation par les pairs.
 - **Une animatrice référente du CME et porteuse de projets** : impulse, accompagne, des projets en lien avec le CME
 - **Une animatrice référente sport (STAPS)** : en charge et / ou en référence des activités sportives développées sur les ALSH.

Il est attendu que les équipes d'animation s'informent sur l'évolution des pratiques éducatives, sur la réglementation, sur l'actualité de l'éducation - qui évolue dans le sillage de la société – et cela dans une démarche d'amélioration permanente de leurs postures et de leurs pratiques. Cette volonté performative est également attendue dans le champ des animations qui doivent être renouvelée au gré des attentes et des besoins changeants des mineurs.

LES PARTENARIATS



- Les stagiaires jouent également un rôle : la ville accueille des stagiaires BAFA plusieurs fois l'an et un partenariat avec le lycée d'Arnouville est également en place (bac pro animation).

De l'efficacité du partenariat entre ces acteurs découle la qualité du parcours éducatif des mineurs.

L'efficacité tient à la permanence de la communication entre ces différents partenaires, pour identifier les besoins individuels et collectifs des enfants et des jeunes. De ce mode de communication émane la mise en place d'organisations et de projets adaptés et menés de concert.

C'est le sens de la mise en place d'un PEDT que d'organiser ce travail qui influe sur : l'environnement du mineur, l'offre de loisirs et culturelle, l'offre d'apprentissage et l'encadrement. Ce partenariat multidimensionnel pose un cadre : éducatif, protecteur, garant de valeurs républicaines et inclusives.

Outre l'aspect « faire grandir » le mineur, ce cadre qui promeut la circulation de l'information en son sein permet de repérer, alerter, et venir en aide aux mineurs.

LES MOYENS FINANCIERS (HORS MASSE SALARIALE)

BUDGET ENFANCE					
Matériel pédagogique	Prestataires / sorties	Transport	Alimentation	Séjours / mini-séjours	Pharmacie
5900€	12550€	12100€	1400€	30720€	1500€

BUDGET JEUNESSE					
Matériel pédagogique	Prestataires / sorties	Transport	Alimentation	Séjours / mini-séjours	Pharmacie
3300€	2650€	3950€	500€	1920€	100€

LE PLAN DE FORMATION

Il se veut continu et adapté au besoin des mineurs et à l'évolution de la société : c'est le gage d'un accompagnement éducatif assuré par des équipes d'animation qualifiées et compétentes, et c'est la volonté de la ville de Survilliers. Pour se donner les moyens de ses ambitions, la commune couvre une partie des frais des formations BAFA de ses agents, tous diplômés, ou en passe de l'être.

Les responsables périscolaires et extrascolaires sont titulaires ou en cours d'obtention du BAFD. Aussi, les responsables de la Direction de l'Education prennent le temps d'accompagner les animateurs. Ces actions de formation émanent de l'identification de besoins ou de carences dans le quotidien des structures : elles ont trait à des questions pédagogiques, d'accueil, de menée de projets, etc...

La formation des équipes s'appuie également sur les catalogues de formation des SDJES, ainsi que sur les guides et consignes qu'elles produisent ; sur le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) : sécurité incendie, PSC1, etc...

Enfin, le plan de formation inclut ponctuellement des interventions extérieures : en 2024, les équipes suivront une formation dispensée par la ligue de l'enseignement sur la thématique de la lutte contre le harcèlement, par le développement de l'empathie chez le jeune « fri for mobberi ».

Le précédent PEDT est arrivé à échéance, pendant que celui-ci amorce des nouveautés, une réorganisation dans certaines actions éducatives et une continuité dans d'autres. Il est primordial de pouvoir évaluer les actions de chacun des acteurs pendant la période courte de trois années, représentée par le PEDT, socle éducatif de nos actions.

La période d'actions aura été fortement impactée par la COVID-19 et ses nombreux protocoles sanitaires mis en œuvre sur notre territoire.

Le plan Vigipirate aura également été renforcé à certaines périodes nous conduisant à adapter nos accueils de publics péri et extrascolaires. L'éducation Nationale aura dû répondre et adapter les apprentissages fondamentaux en présentiel ou à distance. Des disparités dans les acquisitions se seront ainsi accrues selon le cadre / la structure « famille ».

Aujourd'hui, le renouvellement du PEDT nous permet de réaliser un bilan de ces 4 années écoulées ; et de réfléchir ensemble à des ajustements dans notre volonté d'une politique éducative à l'échelle du territoire survillois, politique émancipatrice de notre action collective, des savoirs à transmettre : la transmission est le seul acte en mesure de changer la vie des enfants et des familles.

Les citoyens de demain (jeunes enfants, enfants, jeunes, jeunes adultes) se doivent de s'appuyer sur une confiance redoublée en leur réussite grâce à une personnalisation des parcours tout au long de la vie.

« L'école se doit d'être le lieu où l'on oublie d'où on vient car elle accueille sans distinction tous les publics et leur transmet les mêmes connaissances et les mêmes valeurs ».

INDICATEURS	RÉSULTATS	OBSERVATIONS
PILOTAGE		
Nombre de réunions du COPIL	Aucune réunion de mise en place depuis février 2020	<p>COVID en mai 2020</p> <p>Des réunions régulières de cohérence éducative avec les écoles maternelles programmées dès septembre 2021</p> <p>Des points réguliers effectués avec les directeurs d'école, l'Inspecteur éducation nationale.</p> <p>Implication des représentants des parents d'élèves depuis janvier 2023</p> <p>Des commissions éducation (2 à 3 fois / an) sous la responsabilité de l'élue en charge de l'enfance, la jeunesse</p>
Ajustements effectués en cours de PEDT	Depuis septembre 2022	<p>Volonté d'impliquer les partenaires éducatifs pour une cohérence éducative de territoire 0-25 ans</p> <p>Restructuration de la Direction éducation en septembre 2022</p> <p>'nomination de responsables périscolaires, d'une référente pédagogique</p>
Atteinte des objectifs pédagogiques	Les intentions éducatives visées par les élus ont été atteintes sur la période 2020-2023	<p>Certains axes seront renforcés pour 2024-2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accueil des publics spécifiques au cas par cas • La structuration du service jeunesse mis en place courant 2022. Le service est pleinement intégré à la Direction éducation (pédagogique et administrative) • La parentalité dans l'implication du parent sur

		<p>tous les temps éducatifs de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> • La continuité éducative de la petite enfance à l'âge adulte
PUBLIC CONCERNÉ PAR LE PEDT		
Fréquentation des accueils		
Prise en compte des enfants à besoins spécifiques	<p>Axe éducatif mis en place en 2019 et renforcé dès 2020 avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des professionnels (en interne, CNFPT) • Financements d'actions via l'appel à projets CAF (2022 puis renouvellement en 2023) • Suivi et accompagnement des familles (RDV individualisés) • Création de supports de suivi, d'actions ; registre des incidents, fiche d'accueil du parcours individualisé, fiches de réflexion • Mise en place du CDDF en septembre 2021 • Maillage partenarial avec les institutions spécialisées (SESSAD de Marly La Ville), les associations (CRA de Paris) 	<p>Du personnel mis à disposition des enfants à besoins spécifiques depuis 2020 sur les pauses méridiennes (en septembre 2023, un contrat d'alternance sur le volet handicap sera recruté).</p> <p>Appel à projets « démarches innovantes » sur l'aménagement d'espaces multisensoriel sur chaque accueil</p> <p>Elaboration en cours d'un document cadre sur les « réponses éducatives » à apporter sur les situations « repérés problématiques » (comportements inappropriés, savoirs-être, postures-attitudes...)</p>
COHÉRENCE ENTRE LE SCOLAIRE ET LE PÉRISCOLAIRE		
Liens entre les projets d'écoles et le PEDT	<p>Prise en considération des projets d'école dans la programmation des actions socio-éducatives des temps périscolaires (accueil matin, midi, soir)</p> <p>Points réguliers avec la communauté éducative sur les projets, les actions communes</p>	
Organisation et fréquence de la concertation entre équipes d'animation et enseignants	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre formelle ou informelle de points de régulation dès que nécessaire • 1 réunion de cohérence éducative maternelle / période de vacances à vacances 	Participation aux cohérences de la responsable entretien / restauration
Organisation des transitions entre temps scolaires et temps périscolaires	Organisation optimisée enseignants / responsables périscolaires	Temps de transition rendus essentiels dans une volonté éducative de cadre sécuritaire, de cadre pédagogique (un temps d'éducation à part entière)
Élaboration de chartes, fonctionnement périscolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une note cadre en septembre 2023 sur l'organisation des missions des TASEM • Elaboration sur chaque rentrée scolaire d'un guide de rentrée • Elaboration de documents cadre sur la déclinaison des intentions éducatives des élus en objectifs généraux eux-mêmes définis en actions opérationnelles 	
PRISE EN COMPTE DES DIFFÉRENTS TEMPS ÉDUCATIFS DES ENFANTS		
Mise en place d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Une programmation sur les pauses méridiennes / période de vacances à vacances 	Priorité à l'accès aux cultures (sportives, scientifiques, culturelles), à l'innovation, la créativité

	<ul style="list-style-type: none"> • Une programmation sur les mercredis loisirs • Une programmation sur les vacances scolaires • Des programmations qui à compter de septembre 2023 seront planifiées selon des thématiques déterminées 	<p>Volonté de sorties « éducatives » permettant une découverte d'activités non habituelles ou non pratiquées en famille (car onéreuses, difficile d'accès : mobilité, volet social)</p> <p>Développement du partenariat avec l'espace culturel GERMINAL de Fosses</p> <p>Intégration des temps éducatifs sur des projets structurants : DEMOS, CLEA, festival des petits – tous petits...</p>
DÉCLARATION OU NON EN ACCUEIL DE LOISIRS		
Application ou non des taux dérogatoires	<p>Application des taux assouplis de part la signature d'un PEDT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps périscolaire (accueils matin, soir) 1/18 élémentaires et 1/14 maternels • Les mercredis loisirs : 1/14 élémentaires et 1/10 maternels • Les vacances scolaires : 1/12 élémentaires et 1/8 maternels) 	<p>Sur les pauses méridiennes, 1/20 élémentaires de moyenne et 1/15 maternels</p> <p>En septembre 2023, déploiement RH pour prendre en considération les besoins spécifiques des enfants</p>
CONTINUITÉ DU TEMPS SCOLAIRE SUR LA SEMAINE OU L'ANNÉE		
Temps scolaire en place	8h20-11h30 13h20-16h30	Horaires d'ouverture / fermeture des portes en décalé selon les écoles afin de permettre aux familles de « récupérer » les fratries en échelonné
Taux de présence des élèves en classe le matin quand il n'y a pas classe l'après-midi	Non évalué	
IMPACTS DES CONTENUS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SUR LE RESTE DE LA SEMAINE		
Observations des enseignants	<p>Les enseignants sont satisfaits de la programmation des activités socio-éducatives mises en place</p> <p>Vigilance cependant sur l'intensité donnée aux activités ainsi qu'à la mise en place d'activités motrices fines</p>	<p>Souhait de la part des enseignants d'activités socio-éducatives ne demandant pas l'acquisition d'apprentissages fondamentaux supplémentaires</p> <p>Ok pour des activités venant consolider le socle commun</p>
Observations des animateurs	Les animateurs se disent souvent « tenus » à une consommation d'activités	En septembre 2023, un document cadre viendra anticiper l'ensemble des projets structurants. Des actions, des activités seront alors mises en place en lien avec les axes définis.
Observations des familles	Les familles se disent satisfaites de la programmation mise en place qui se veut variée	<p>Les enfants sont impliqués sur l'ensemble de la programmation, des thématiques.</p> <p>Les enfants sont invités à faire part de leurs centres d'intérêt, de leurs passions pour une mise en œuvre opérationnelle</p>
PRISE EN COMPTE DE LA SPÉCIFICITÉ DE LA MATERNELLE		
Équilibre entre les temps d'activités, temps calmes et les moments de repos	Une réflexion est opérée depuis 2019 sur la construction d'une journée type chez l'enfant	En septembre 2023, la référente pédagogique nommée depuis septembre 2022 sera la garante de la bonne application de cet équilibre essentiel
COHÉRENCE AVEC LE TEMPS FAMILIAL		
Évolution des organisations familiales en particulier le	La volonté du politique est que l'ensemble des temps éducatifs mis en place sur la Collectivité se doivent de répondre aux attentes et aux besoins des familles	

mercredi (période de NAP)		
Actions mises en place en matière d'accompagnement parental et d'information	<p>Les accueils péri-extrascolaires demeurent un moyen de garde pour concilier vie professionnelle et vie personnelle</p> <p>Constat que les enfants restent sur des journées de plus en plus longues (accueil du matin-journée-accueil du soir)</p> <p>Le règlement de fonctionnement des accueils permet une souplesse dans l'organisation de la journée rendant possible de quitter la structure hors horaires définis pour pouvoir participer à des activités se déroulant sur le territoire</p>	<p>Demande de la Direction éducation à ce que les équipes puissent s'adapter aux attentes des familles dès que possible et dans le respect de l'intérêt général</p>
MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PRÉVUES		
Nature des activités (types d'activités mises en place, parcours d'activités sur la scolarité)	<p>Des Activités sportives de coopération, artistique (acrosport, activités gymniques), d'opposition (lutte), individuelles (sports de raquette)</p> <p>Mise en place de jeux de cour, de récréation</p> <p>Mise en place de jeux de construction, jeux de stratégie (jeux de société).</p>	<p>Souhait d'activités nouvelles, créatives</p> <p>En septembre 2023, implication du tissu associatif dans la programmation (karaté, judo, boxe, yoga, tennis) en lien avec l'AJS</p>
Tarif des activités	<p>Selon QF</p>	